



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 21407

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude ressentie par les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires quant à l'avenir des RASED et des missions de leurs personnels. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ont pour but d'assurer, sur le temps scolaire et en étroite collaboration avec les enseignants, des actions de prévention et de remédiation en direction des élèves en grande difficulté, voire en souffrance, de plus en plus nombreux. Actuellement, et sur le plan national, les RASED sont menacés dans leurs moyens, par une diminution du nombre de postes spécialisés, dans leur renouvellement, par l'insuffisance du temps de formation en réduction sensible (400 heures au lieu de 700) et par l'insuffisance de places ouvertes à la formation spécialisée, et enfin dans leur fonctionnement. Les RASED mobilisent des professionnels qui appréhendent l'élève dans toutes ses dimensions : affectives, cognitives, psychologiques, relationnelles et sociales. L'aide apportée à l'élève ne peut être réduite à un soutien scolaire de deux heures par semaine. Elle lui demande donc si ce dispositif sera maintenu voire même renforcé afin de pouvoir remplir la mission première du service public d'éducation et de répondre à l'objectif national annoncé de lutte contre l'échec scolaire.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, qui font désormais partie du travail de tous les enseignants du premier degré, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion dans l'utilisation de leur savoir-faire et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21407

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 novembre 2008

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3377

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10217